



Département du DOUBS

MAIRIE DE CHARMOILLE

1, rue du Conot
25380 CHARMOILLE

AVENANT N°001-2020 DE
L'ARRÊTÉ MUNICIPAL N°001-2020
prescrivant l'ouverture
d'une ENQUÊTE PUBLIQUE
relative
Au PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME
et à la
RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Article 5 : Jour de présence du Commissaire Enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Charmoille :

- **Vendredi 28 août 2020 de 9h30 à 12h00**
- **Samedi 19 septembre 2020 de 9h30 à 12h00**
- **Mardi 29 septembre 2020 de 15h30 à 18h00**

Le commissaire-enquêteur assurera également deux permanences téléphoniques :

- **Mardi 22 septembre 2020 de 11h00 à 12h00**
- **Mercredi 23 septembre 2020 de 11h00 à 12h00**

Le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place et devra respecter les consignes suivantes :

- Se munir d'un masque,
- Se laver les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique avant de consulter le dossier et/ou le registre d'enquête,
- Se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre d'enquête,
- Respecter les règles de distanciation sociale.